



LETTRE D'INFORMATION N° 5/2019

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Fax : 03 87 51 21 87

mail : mairie@norroyleveneur.fr - site internet : www.norroyleveneur.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 - 11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h 00

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

Convention de mise en réserve foncière SAFER

La Commune met la protection de l'environnement comme l'un de ses objectifs phares, en particulier par la volonté de promouvoir les mobilités les moins carbonées, soutenir l'agriculture biologique et les circuits courts, protéger et réintroduire de la biodiversité. Pour cela, la Commune souhaite :

- Permettre l'installation de producteurs en agriculture biologique sur 4 à 5 hectares (maraîchage)
- Créer une voie « douce » reliant le village à l'Ecoparc et au quartier de Bellevue, le long du ruisseau de Norroy, entretenant et développant la ripisylve et les haies.

En parallèle, la SAFER est chargée de la cession d'un ensemble de biens immobiliers appartenant à l'EPFL sur le territoire des Rives de Moselle, la plupart, des parcelles exploitées en grandes cultures par des agriculteurs locaux.

Une convention doit donc être signée entre la SAFER et la Commune ayant pour objet :

- Périmètre d'étude et de négociation foncière confié à la SAFER (voie douce)
- Périmètre de mise en réserve foncière (parcelle de maraîchage) – Cette parcelle sera le long de la voie verte, pour la visibilité du projet.

A l'unanimité

Travaux de la crypte de l'Église

L'association ENPHA a interpellé la Commune de NORROY et la Commune de PLESNOIS sur l'état des enduits de la crypte de l'église. Suite à la visite de la DRAC qui souligne l'état sanitaire inquiétant de la crypte avec des problèmes d'infiltration et par conséquent de détérioration des enduits. Cette dernière conseille d'effectuer un diagnostic sanitaire avant travaux.

Conjointement avec la Commune de PLESNOIS, nous ferons parvenir une lettre d'intention à la DRAC et à la Région Grand Est pour l'inscription du diagnostic et son subventionnement au programme 2020.

Lancer, après accord de la DRAC et de la Région, un appel d'offres comportant une tranche ferme, le diagnostic sanitaire, une tranche conditionnelle, les travaux, sous réserve d'obtention des financements.

A l'unanimité

Décision modificative

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer les sommes suivantes :

Dépenses d'investissement :

- Compte : 020 : - 8.000 euros
- Compte : 2323 – opération 1212 - travaux salle A. Bourson : 8 000 euros

Le montant des travaux de la salle A Bourson n'a pas augmenté, c'est seulement le montant de l'opération comptable que l'on n'a pas modifiée pour solder l'opération lors du vote du budget.

1 Abstention

Choix du Transporteur

Suite à la délibération du 13 mai 2019, lançant l'appel d'offres du transport collectif de la Commune, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour n'ouvrir qu'une enveloppe...celle du Transporteur TRANSDEV. L'offre reçue comprend le Groupe scolaire Bellevue-École de Norroy (augmentation de 3.40 %) ; Piscine scolaire (augmentation de 2.40%) ; Trajets ponctuels (sortie des écoles, voyage des aînés (augmentation de 2.50 %) ; transports des aînés deux fois par mois pour Metz (augmentation de 2.50 %)...

La commission propose donc de renouveler le contrat avec les Transports TRANSDEV.

A l'unanimité

INFORMATIONS MUNICIPALES

Nous venons de refaire le gazon synthétique du city stade d'un montant de 9 900 euros HT. La prestation a été réalisée le 17 juin 2019. Le 30 juin, des personnes mal intentionnées (et là je suis polie...) ont coupé au cutter des plaques de gazon, rendant impraticable le terrain... une plainte est déposée, sans compter depuis quelques temps, les abords du city sont un « dépôt »... que nous nettoyons régulièrement le matin. Notre Police Intercommunale prévenue, s'arrêtera au city régulièrement cet été (surcoût de la facture de la police Intercommunale)...

Bilan de la Fête de la nature 2019

Les animations annuelles ont fonctionné avec succès :

- « Nettoyons la nature », avec les classes maternelle et primaire
- La venue des écoles à l'exposition de photos nature

- La présence d'un public plus nombreux cette année à une présentation / débat sur notre forêt et la forêt en général a été source d'informations et de débat passionné
- L'inauguration du parc « Notre Dame » a permis de présenter l'intérêt d'un tel parc qui associe les espèces naturelles en place, évite l'enfrichement et vise à une harmonie entre les végétaux en place et d'autres espèces locales propices à la biodiversité.
- Enfin la sortie « découverte des oiseaux » avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux »

Nous remercions les enseignants d'accueillir favorablement toutes les manifestations que nous leur proposons en faveur de la nature, et d'y participer systématiquement

Inscription Bus de Bellevue

Pour les enfants qui utiliseront le bus scolaire de Bellevue pour se rendre à l'école de Norroy le Veneur pour l'année scolaire 2019-2020, nous vous remercions de remplir le bulletin d'inscription à télécharger sur le site internet de la municipalité et le déposer en mairie pour le samedi 13 juillet au plus tard.

Prochaines animations municipales en partenariat avec les associations du village :

- la fête du sport le week-end du 14-15 septembre 2019
- les journées européennes du patrimoine le 21-22 septembre 2019

Le programme détaillé sera disponible début septembre.

Venue du jury « Villes et Villages Fleuris » à Norroy le Veneur : mercredi 3 juillet de 14h à 15h30.



Articles pyrotechniques

Dans le cadre des festivités du 14 juillet, vous trouverez sur le site internet de la Municipalité l'arrêté préfectoral réglementant temporairement le port et l'utilisation des artifices dits de divertissement et articles pyrotechniques.

Plan canicule et fortes chaleurs

Le plan canicule est déclenché le 1er juin de chaque année. Dans ce cadre, Santé publique France met en place un dispositif d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs. Des dépliants d'information peuvent être téléchargés sur le site internet de la municipalité.

En cas de fortes chaleurs, que faut-il faire ?

Les conseils sont simples et adoptables par tous, mais surtout par les personnes fragiles les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, parents de jeunes enfants...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- **Buvez régulièrement de l'eau** sans attendre d'avoir soif ;
- **Rafrâchez-vous et mouillez-vous le corps** (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- **Mangez en quantité suffisante** et ne buvez pas d'alcool ;
- **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes** et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...);

- **Évitez les efforts physiques ;**
- **Maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- **Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles** à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- **Consultez régulièrement le site de Météo-France** pour vous informer et suivez les recommandations des autorités locales (préfecture ou Agence régionale de santé).

> **Un numéro d'information** est disponible en cas d'épisode de forte chaleur (Canicule-info-service) tous les jours de 09 h à 19 h : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)

Qui prévenir en cas de malaise ?

Si vous voyez une personne **victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours.**

Les numéros d'urgence à connaître:

- le 15 (Samu),
- le 18 (Pompiers),
- le 112 (numéro d'urgence unique européen).

Quels sont les signes de déshydratation ?

Petit mémo des signes d'alerte de déshydratation, notamment chez la personne âgée :

- Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer.
- Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions.
- Nausées, vomissements, diarrhée, soif.
- Crampes musculaires.
- Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C).
- Agitation nocturne inhabituelle.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent boire abondamment, surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées, le surplus d'eau sera éliminé.

Opération tranquillité

Vous pouvez vous présenter en mairie afin de compléter un formulaire qui permettra à la Police Intercommunale de surveiller vos propriétés durant votre/vos absence(s).

La mairie sera fermée du lundi 5 août 2019 au vendredi 16 août 2019 inclus



Très Bonnes vacances à Tous

Au nom de toute la Municipalité